

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

L'an deux mil treize, le vendredi 27 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Etréchy, légalement convoqué, s'est réuni Espace Jean Monnet, sous la présidence de Monsieur le Maire, Julien BOURGEOIS.

Délibération 052/2013 : "demande de subvention au Conseil général (actions de développement culturel)".

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT CULTUREL

Mme DAILLY présente le rapport.

Le Contrat de Développement Culturel, signé entre le Conseil Général de l'Essonne et la ville d'Etréchy, a permis de soutenir lors de l'année scolaire 2012/2013 de nombreuses actions, dont :

Les arts à l'école

Cette action s'adressait aux élèves des écoles maternelles et élémentaires de la ville et visait à faire découvrir l'opéra à travers l'œuvre intitulée.

Atelier Hip Hop

Cet atelier de Hip Hop aura permis de réunir toutes les générations et le fruit de ce travail a été proposé en première partie du spectacle de la compagnie "6ème dimension".

Il est aujourd'hui possible de reconduire ce contrat pour la saison 2013-2014.

Il est donc demandé au Conseil de bien vouloir délibérer afin de renouveler le Contrat de Développement Culturel.

M. GAUTRELET constate une difficulté à faire participer les écoles aux activités culturelles, il demande s'il est envisageable de faire intervenir un administré, par exemple en contrat jeune, pour mobiliser les écoles.

M. BATREAU s'étonne car les écoles se déplacent à tous les concerts et expositions.

Mme DAILLY précise que c'est le collège qui ne répond pas aux sorties culturelles. Par contre un professeur du conservatoire intervient au collège une fois par semaine, il travaille avec l'animateur de l'Espace Jeune et cette année une convention sera signée avec la Communauté de Communes qui intervient au collège le midi avec de nombreuses activités.

M GAUTRELET pense qu'il n'est pas proposé d'activités culturelles aux collégiens.

M. MEUNIER indique qu'il existe des activités culturelles par le biais de la Communauté de Communes avec l'Espace Jeunes, chaque fin d'année un spectacle est donné par ses derniers et il y a de nombreux participants.

Mme BATREAU indique qu'il est difficile d'amener les collégiens avec leurs classes, à assister à des représentations.

Considérant la proposition du Conseil Général de renouveler le Contrat de Développement Culturel,
APRES DELIBERATION, le Conseil municipal, **A L'UNANIMITE**,
AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour des actions de développement culturel,
AUTORISE le Maire à signer tout document y afférent,